

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1006

Nom de l'établissement : Administration publique

Adresse de l'établissement: Rue de l'Hôtel-de-ville 2

Date dernière mise à jour: 23.03.2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque	Année du diagnostic
SS	S013 - Papeterie	Carton ~ 1 pièce	2015	Assaini en 2016	2010
SS	S003 - Local technique	Joints plats ~ 10 pièces	2020		2010
SS	S002 - Chaufferie	Joints plats ~ 14 pièces	2020		2010
SS	S015 - Garage à motos	Joints plats ~ 3 pièces	2020		2010
SS	S009 - Couloir	Joints plats ~ 5 pièces	2020		2010
SS	S016 - Garage à vélos	Joints plats ~ 5 pièces	2020		2010
SS	S002 - Chaufferie	Tresses d'isolation ~ 27 pièces visibles	2015	Assaini en 2016	2010
RC	026 - Archives	Cartons ~ 2 pièce	2015	Assaini en 2016	2010
RC	008 - Salle Alabama	Mastics de fenêtre	2020		2010
E1	110 - Dégagement	Carton ~ 1 pièce	2015	Assaini en 2016	2010
C	413 - Local ventilation	Carton ~ 1 pièce	2015	Assaini en 2016	2010
C	Local 416	Plaque isolation amiante ciment	2020		2010

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'Autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.